

Section Sécurité	Nombre de pages 1
Titre Utilisation de traversiers ou pont de glace	Date d'entrée en vigueur Le 12 mars 2015

Énoncé	Il est strictement défendu à toute conductrice ou tout conducteur de véhicule scolaire de prendre un traversier ou pont de glace à l'occasion de sorties éducatives ou autres.
---------------	--

Dates de révision :
11 mars 2015